



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1972-1973

6 JUIN 1973

Budget des Affaires culturelles
de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972
— SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE —

PROJET DE DECRET

BAUDOUIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, chargé de la Coordination des Réformes institutionnelles, de Notre Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, de Notre Ministre de la Santé publique et de l'Environnement, de Notre Ministre des Affaires wallonnes, adjoint à la Santé publique et à l'Environnement, de Notre Secrétaire d'Etat à la Famille et de Notre Secrétaire d'Etat au Budget, et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, chargé de la Coordination des Réformes institutionnelles, Notre Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la Communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

TITRE I.

DEPENSES ORDINAIRES.

ARTICLE UNIQUE.

Sont affectés aux dépenses ordinaires de l'année budgétaire 1972, afférentes au Secteur Santé publique et Famille du budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle française et énumérées au Titre I du tableau ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 10.100.000 francs.

Donné à Bruxelles, le 5 juin 1973.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget,
chargé de la Coordination
des Réformes institutionnelles,*

L. TINDEMANS.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances,

W. DE CLERCQ.

*Le Ministre de la Santé publique
et de l'Environnement,*

J. DE SAEGER.

*Le Ministre des Affaires wallonnes
adjoint à la Santé publique
et à l'Environnement,*

J.P. GRAFÉ.

Le Secrétaire d'Etat à la Famille,

M. VERLACKT-GEVAERT.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

A. HUMBLET.

TITRE I. — DEPENSES ORDINAIRES.

(En milliers de francs.)

Art.	LIBELLES	1972 Crédits sollicités		1971	1970
		par littera	par article	Crédits (années antérieures)	Dépenses (années antérieures)

SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION I.

SANTE PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

DEPENSES DE CONSOMMATION.

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*

12.45	Travaux dans les auberges de jeunesse construites par le Département et appartenant à l'Etat	1.700	1.000	333
	Total pour le § 2	1.700	1.000	333
	Total pour le chapitre I	1.700	1.000	333
	Total pour la Section I — Santé publique	1.700	1.000	333

SECTION II.

FAMILLE.

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS.

Transferts de revenus aux ménages.

33.45	Subsides aux associations organisant des cours, conférences et journées d'étude en vue de promouvoir l'éducation familiale (Le Ministre est autorisé à consentir des avances; les avances octroyées aux associations organisant des cours et conférences ne peuvent dépasser 50 % du montant des subsides alloués pour le trimestre précédent)	8.400	4.312	3.363
	Total pour le chapitre III.	8.400	4.312	3.363
	Total pour la Section II — Famille	8.400	4.312	3.363
	Total pour la Partie II — Education permanente	10.100	5.312	3.696
	Total pour le Secteur — Santé publique et Famille	10.100	5.312	3.696

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 5 juin 1973.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget,
chargé de la Coordination
des Réformes institutionnelles,*

L. TINDEMANS.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances,

W. DE CLERCQ.

*Le Ministre de la Santé publique
et de l'Environnement,*

J. DE SAEGER.

*Le Ministre des Affaires wallonnes
adjoint à la Santé publique
et à l'Environnement,*

J.P. GRAFÉ.

Le Secrétaire d'Etat à la Famille,

M. VERLACKT-GEVAERT.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

A. HUMBLET.

PROGRAMME JUSTIFICATIF

TITRE I.

DÉPENSES ORDINAIRES

PARTIE II.

EDUCATION PERMANENTE.

SECTION I.

SANTÉ PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

DÉPENSES DE CONSOMMATION.

§ 2. Achats de biens non durables et de services.

ART. 12.45. — *Travaux dans les auberges de jeunesse construites par le Département et appartenant à l'Etat.*

Classification économique :

	1972	1971	1970
	—	—	—
123 Achats spécifiques	1.700.000	1.000.000	333.000

Ce crédit doit servir principalement à réaliser l'installation du chauffage central au home de Virelles.

SECTION II.

FAMILLE.

CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS

Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.45. — *Subsides aux associations organisant des cours, conférences et journées d'étude en vue de promouvoir l'éducation familiale.*

(Le Ministre est autorisé à consentir des avances; les avances octroyées aux associations organisant des cours et conférences ne peuvent dépasser 50 % du montant des subsides alloués pour le trimestre précédent.)

Classification économique :

	1972	1971	1970
	—	—	—
3312 Aide sociale :			
institutions. . .	8.400.000	4.312.000	3.363.000

Il s'agit de subventions accordées en vertu de l'arrêté royal du 15 juillet 1959.